

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,  
Le huit juillet, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle des Evens, à l'Espace Camille Flammarion, 7 boulevard de la République, en nombre limité avec la seule présence des journalistes, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, CAUCHY, BOUYER, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLINOT, FRAUX.

Date de convocation

2 juillet 2020

Date du  
Conseil Municipal

8 JUILLET 2020

A l'exception de :  
Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.  
Monsieur DAGUIZE qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.  
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame MARTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents----28

Votants -----33

### **22/ FESTIVAL LES RENC'ARTS – CHARTE D'ENGAGEMENT DRASTIC ON PLASTIC – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

#### **EXPOSE** :

La Ville de Pornichet organise chaque été le festival Les Renc'Arts à Pornichet qui présente une trentaine de spectacles réunissant environ 150 artistes et 25 à 30 000 spectateurs sur 5 semaines.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Depuis quelques années, l'organisation du festival a mis en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Depuis 2019, elle a également investi pour réduire l'utilisation des emballages plastiques à usage unique en incitant les artistes à se munir de gourdes plutôt que de bouteilles d'eau jetables et participe ainsi à limiter les déchets plastiques.

Afin d'aller encore plus loin dans le processus de réduction des déchets plastiques, le festival Les Renc'Arts à Pornichet souhaite adhérer à la charte d'engagement Drastic on Plastic proposée par le Réseau Éco-Événement (REEVE).

Drastic on Plastic est un dispositif qui vise à accompagner pendant 3 ans les festivals français vers la réduction du recours aux plastiques jetables dans la production de leur événement et à les supprimer à terme.

Ce dispositif français se base sur l'initiative portée par l'AIF (Association of Independent Festivals) et la RAW Foundation en Angleterre depuis 2018. Il est porté en France par le collectif R2D2.

L'engagement dans le dispositif est principalement moral ; il est gratuit et peut être résilié à tout moment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte Drastic on Plastic.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒ Vu la charte d'engagement ci-annexée,  
⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sport et vie associative en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la charte d'engagement Drastic on Plastic avec le Réseau Éco-Événement (REEVE).
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*